

## PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 2500 \$ (deux mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 1000\$ américains. Le solde du montant, soit 1500\$ américains sera réglé en douze paiements mensuels égaux de 125\$ américains chacun, selon le calendrier cidessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	1000 \$
1	19 février 2025	125 \$
2	19 mars 2025	125 \$
3	19 avril 2025	125 \$
4	19 mai 2025	125 \$
5	19 juin 2025	125 \$
6	19 juillet 2025	125 \$
7	19 août 2025	125 \$
8	19 septembre 2025	125 \$
9	19 octobre 2025	125 \$
10	19 novembre 2025	125 \$
11	19 décembre 2025	125 \$
12	19 janvier 2026	125 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.